

Conseil de sécurité

Distr. générale
6 juin 2017
Français
Original : anglais

Rapport du Secrétaire général sur la situation au Mali

I. Introduction

1. Par sa résolution 2295 (2016), le Conseil de sécurité a prorogé le mandat de la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali (MINUSMA) jusqu'au 30 juin 2017 et m'a prié de lui faire rapport tous les trois mois sur la suite donnée à sa résolution, en particulier sur l'état d'avancement de l'Accord pour la paix et la réconciliation au Mali (voir S/2015/364 et Add.1) et l'action menée par la MINUSMA pour l'appuyer.

II. Faits politiques importants

A. Application de l'Accord pour la paix et la réconciliation au Mali

2. Les signataires de l'Accord pour la paix et la réconciliation au Mali ont continué de prendre des dispositions importantes pour appliquer certaines des mesures transitoires clefs prévues par l'Accord, avec l'appui de l'équipe de médiation internationale. La Conférence d'entente nationale, qui s'est déroulée du 27 mars au 2 avril à Bamako, a accueilli un millier d'interlocuteurs maliens, dont des représentants des partis d'opposition, des groupes armés signataires ainsi que des femmes et des jeunes. Elle a produit une série de recommandations qui éclaireront la future Charte pour la paix, l'unité et la réconciliation nationale, comme le prévoit l'Accord, notamment la nécessité de remédier aux problèmes de gouvernance et de sécurité, en particulier dans les régions du centre du pays, de réfléchir à la question de la diversité culturelle, de se pencher sur le manque d'ouverture du processus politique et sur les questions socioéconomiques, ainsi que d'appliquer l'Accord dans son intégralité. La Coordination des mouvements de l'Azawad (CMA) a rejeté la conclusion selon laquelle le terme « Azawad » demeurait une réalité socioculturelle et symbolique dépourvue de statut politique. Une commission spéciale chargée de la rédaction de la charte a été constituée le 3 mai et devrait en présenter une version préliminaire au Président Ibrahim Boubacar Keïta au plus tard le 20 juin. Sur les 53 membres de la commission, seuls six sont des femmes, bien que les femmes aient participé en grand nombre à la Conférence. La MINUSMA a contribué à l'organisation de la Conférence, notamment par ses bons offices afin de faciliter la présence de la CMA, et par son appui technique et logistique. Elle a utilisé ses moyens d'information, notamment Radio Mikado, afin que la conférence puisse être suivie par les Maliens à travers

* Deuxième nouveau tirage pour raisons techniques (le 28 septembre 2017).





l'ensemble du pays. Elle a en outre vivement soutenu la participation des femmes, grâce à des financements du Fonds pour la consolidation de la paix.

3. Le Comité de suivi de l'Accord a continué de se réunir chaque mois, donnant suite aux conclusions de sa réunion de haut niveau, tenue le 10 février. L'activation d'un cadre de concertation présidé par le Haut-Représentant du Président et la désignation d'un observateur indépendant demeurent en suspens. Lors d'une réunion tenue le 2 mai, le Comité a approuvé les fonctions de l'observateur indépendant et créé une commission ayant, à sa tête, le Haut-Représentant de l'Union africaine pour le Mali et le Sahel, Pierre Buyoya, et chargée de proposer des candidats. À cette réunion, le Gouvernement a annoncé que le mandat des autorités intérimaires serait prorogé au-delà du 20 juin afin que ces autorités aillent au terme du mandat minimum de six mois qui leur a été confié. Il a en outre déclaré que toutes les conditions d'ordre institutionnel et opérationnel étaient réunies afin de mettre sur pied des patrouilles mixtes à Kidal et Tombouctou pour la fin avril, pour lesquelles la CMA et la coalition de groupes armés Plateforme avaient chacune présenté la liste des combattants y participant. La CMA s'est engagée à quitter le camp des forces armées maliennes de Kidal pour permettre la construction du camp de patrouilles mixtes.

4. Les deux dernières autorités intérimaires à instaurer ont été mises en place le 20 avril à Taoudénit et Tombouctou, le 20 avril, à l'issue d'une série de négociations menées sous l'égide de l'équipe de médiation internationale et de la MINUSMA. Suite à l'occupation des points de contrôle des forces armées maliennes par le Mouvement arabe de l'Azawad (MAA) en périphérie de Tombouctou le 5 mars, la MINUSMA a publié, dès le lendemain, un communiqué condamnant la violation du cessez-le-feu. À la suite de cela, le renforcement de la présence de la MINUSMA à Tombouctou afin de protéger la population a fini par entraîner le retrait du MAA fin mars. Le 20 avril, le Congrès pour la justice dans l'Azawad, un autre groupe opposé à l'instauration de l'autorité intérimaire à Tombouctou, a quitté un point de contrôle situé à l'ouest de la ville qu'il occupait depuis le 3 mars. Cependant, le fait que les autorités intérimaires ne soient pas encore pleinement opérationnelles limite leur capacité de gouverner et d'assurer la prestation de services sociaux de base. À Taoudénit, les tensions persistent entre le Gouvernement et d'autres membres de l'autorité intérimaire. La mise en place des patrouilles mixtes, décidée par le Comité le 2 mai pour Kidal et Tombouctou, se faisait toujours attendre à la fin du moins d'avril. S'appuyant sur le Fonds d'affectation spéciale pour la paix et la sécurité au Mali, la MINUSMA et ses partenaires ont apporté une formation sur les fonctions administratives aux membres des cinq autorités intérimaires. Le 24 avril, le Fonds pour la consolidation de la paix a approuvé un projet visant à renforcer la capacité des conseils de transition des régions de Ménaka et Taoudénit.

5. L'instauration des autorités intérimaires n'a toutefois pas empêché le déclin de la présence des représentants de l'État dans le nord et le centre du Mali, imputable, essentiellement, à l'insécurité persistante. Au 26 mai, la présence des représentants de l'État dans ces régions était de 34 %, en baisse de 4 % par rapport à la précédente période considérée. Les Gouverneurs de Kidal et de Taoudénit n'avaient pas encore regagné leur lieu d'affectation. La part des magistrats de l'ordre judiciaire présents est restée la même dans les régions du nord, à environ 33 %, ainsi que dans la région de Mopti, où elle se situait à 75 %.

6. Le Gouvernement a poursuivi ses efforts pour intégrer les combattants dans ses forces armées. Le 3 avril, il a demandé à la MINUSMA une aide technique et logistique pour mettre en place un programme spécial prévoyant le cantonnement, le désarmement, la démobilisation et la réinsertion ainsi que l'intégration des 529 membres du Mécanisme opérationnel de coordination de Gao issus de la CMA, de

la Plateforme et de certaines factions. Il est prévu de transposer ce programme sur le site de cantonnement de Fafa, dans la région de Gao, l'objectif étant de l'étendre progressivement à d'autres sites. Une fois que le Gouvernement aura arrêté les modalités d'intégration, la MINUSMA apportera son concours au contrôle des antécédents des combattants préalable à leur intégration dans les forces armées maliennes.

7. Pour aider le Gouvernement, le Représentant spécial du Secrétaire général pour le Mali et Chef de la MISNUSMA, M. Mahamat Saleh Annadif, a organisé, le 13 avril à Bamako, une réunion du comité stratégique de la MINUSMA pour la réforme de l'appareil de sécurité et le désarmement, la démobilisation et la réintégration au sein de la communauté diplomatique. Les participants ont souligné qu'une stratégie de réforme de l'appareil de sécurité était nécessaire pour guider l'application des dispositions de l'Accord relatives à la défense et à la sécurité. La MINUSMA a continué d'appuyer le renforcement des capacités des membres de la Commission nationale pour le désarmement, la démobilisation et la réinsertion, de la Commission d'intégration et du Conseil national pour la réforme du secteur de la sécurité.

8. Des observateurs militaires de la MINUSMA ainsi que l'équipe mixte de suivi et de vérification ont enquêté sur les allégations de violations du cessez-le-feu. Ils ont conclu que le Groupe d'autodéfense des Touaregs Imghad et leurs alliés (GATIA) et le Mouvement pour le salut de l'Azawad (MSA) avaient violé le cessez-le-feu en pillant, le 10 février, le village de Tidermène, dans la région de Ménaka. Ils ont aussi confirmé que l'embuscade dressée le 22 avril par le GATIA contre des combattants du mouvement Ganda Izo dans le cercle d'Ansongo (région de Gao), qui a fait un blessé parmi les combattants du mouvement Ganda Izo, constituait une violation du cessez-le-feu. Il a par ailleurs été établi que l'affrontement entre la Coordination des mouvements et forces patriotiques de résistance 2 et le GATIA dans les environs d'Arbichi (région de Tombouctou), le 2 mai, qui a entraîné la mort de quatre combattants de la Coordination et d'un combattant du GATIA, constituait une violation du cessez-le-feu. Le 23 mars, la Commission technique de sécurité a recommandé au Comité de suivi de l'Accord d'envisager d'imposer des sanctions aux personnes qui, le 5 mars, avaient pris d'assaut les points de contrôle des forces armées maliennes près de Tombouctou. Le Comité doit encore se saisir de cette question.

9. Suite à l'exécution, le 17 mars, d'un chef militaire du GATIA, les Forces de défense et de sécurité maliennes, le GATIA et le MSA ont localement renforcé le dispositif de sécurité à Ménaka le 31 mars, en dehors du cadre de l'Accord. Les trois groupes armés effectuent des patrouilles mixtes et ont mis en place des points de contrôle autour de la ville.

10. On trouvera à l'annexe I une évaluation des progrès accomplis dans la réalisation des objectifs au regard des indicateurs depuis la parution du rapport du 30 décembre 2016 (S/2016/1137), en application de la résolution 2295 (2016).

B. Autres faits nouveaux sur le plan politique

11. Le 8 avril, M. Abdoulaye Idrissa Maïga, du parti au pouvoir, le Rassemblement pour le Mali, ancien Ministre de la défense et des anciens combattants et directeur de campagne du Président, est devenu le quatrième Premier Ministre du Président Keïta. Un nouveau gouvernement a été annoncé le 11 avril. Il comprenait 35 ministres, dont huit femmes, huit membres provenant des régions du nord et sept membres originaires de la région de Mopti. Les partis de l'opposition et la CMA n'y étaient pas représentés. Le 20 avril, le parti d'opposition, l'Union pour

la république et la démocratie, a demandé à la Cour suprême d'invalider le décret d'investiture ministérielle au motif que le quota de 30 % de femmes, fixé par la loi n° 2015-052 du 18 décembre 2015, n'avait pas été respecté.

12. Après l'adoption, le 10 mars, du projet de réforme de la Constitution par le Conseil des ministres, la Commission des lois constitutionnelles de l'Assemblée nationale a entamé des consultations avec des acteurs du monde politique et de la société civile concernant le projet de constitution. Le projet proposait de renforcer les pouvoirs du président au détriment du premier ministre et du Parlement. Il y était également suggéré que le président conserve sa mainmise sur le système judiciaire, contre l'avis du Comité d'experts, soucieux de l'indépendance du pouvoir judiciaire. Conformément aux dispositions de l'Accord, le projet prévoyait la création d'un sénat comme deuxième chambre du Parlement. Cependant, il n'y était fait aucune mention de la représentation des autorités coutumières, des femmes et des jeunes au Haut-Conseil des collectivités territoriales, dont la réforme avait été envisagée par l'Accord pour garantir une plus grande ouverture. Le Gouvernement n'a pas précisé comment les modifications proposées de la Constitution devaient refléter les réformes institutionnelles correspondant aux recommandations formulées par la Conférence d'entente nationale, notamment en ce qui concerne l'attention à porter aux régions.

13. Le Gouvernement a mis à jour les listes électorales en prévision des prochaines élections des conseillers de cercle, des élections régionales, législatives et présidentielles, des élections municipales partielles et du référendum constitutionnel. Cependant, la convocation du collège électoral ayant pris du retard, les élections des conseillers de cercle et les élections municipales partielles, à l'origine prévues le 28 mai, ont été reportées *sine die*. La MINUSMA a dispensé une formation sur la nouvelle loi électorale à plus de 300 femmes potentiellement candidates dans huit régions. Suite à la demande soumise à l'ONU par le Gouvernement concernant le renouvellement de son assistance électorale pour le cycle électoral 2017-2019, une mission d'évaluation des besoins électoraux a été déployée au Mali entre le 17 et le 28 avril. Cette mission a recommandé la révision du mandat de la MINUSMA pour y inclure l'assistance technique et offrir au processus électoral les bons offices du Représentant spécial, et de créer un nouveau panier de fonds visant à centraliser les ressources de la communauté internationale destinées à financer les élections du cycle 2017-2018. Le 21 avril, le Président Keïta a annoncé, à l'occasion d'une interview, son intention de briguer un second mandat lors de l'élection prévue en juillet 2018.

14. Les fonctionnaires ont continué de manifester leur mécontentement à l'égard de leurs conditions de travail – craignant, notamment, pour leur sécurité –, avec des grèves des travailleurs sanitaires, des enseignants, des magistrats et des greffiers. La grève nationale des professeurs d'université, qui a débuté le 20 mars et s'est achevée à la mi-mai, a été la cause de manifestations d'étudiants appelant à la reprise des cours. Toutes les écoles primaires et secondaires du Mali ont été fermées pendant 10 jours en avril, sur fond de grève convoquée par les syndicats d'enseignants.

C. Évolution de la situation régionale

15. Le 13 avril, le Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine a donné son aval au concept stratégique des opérations de la force conjointe du Groupe de cinq pays du Sahel et autorisé le déploiement de la force, dans un premier temps pour une durée renouvelable de 12 mois, avec un effectif qui pourra atteindre 5 000 personnes. Le concept des opérations prévoit un déploiement initial le long des

frontières des États membres du Groupe et, à terme, sur l'ensemble du territoire des États membres. Le Conseil de paix et de sécurité a demandé instamment au Conseil de sécurité d'adopter une résolution approuvant le déploiement de la force conjointe et autorisant le Secrétaire général à étudier les moyens de fournir un appui financier, logistique et technique durable et prévisible, notamment par l'intermédiaire de la MINUSMA. Le Secrétaire général a transmis cette demande au Conseil de sécurité le 15 mai, pour examen.

III. Principaux faits nouveaux en matière de sécurité

16. Les conditions de sécurité sont demeurées instables dans le nord et le centre du Mali. Les forces maliennes et françaises, la MINUSMA et les groupes armés signataires ont continué d'être pris pour cible, et les attaques dirigées contre les civils se sont poursuivies dans les régions centrales. Le 28 avril, l'Assemblée nationale a prolongé l'état d'urgence pour une période de six mois – jusqu'au 31 octobre – à cause de l'insécurité persistante dans les régions du nord et du centre. La MINUSMA a maintenu une solide présence sur le terrain pour protéger les civils, continuant de fournir un appui opérationnel et logistique et de dispenser des formations aux forces de défense et de sécurité maliennes.

A. Attaques asymétriques et autres

17. Des extrémistes violents et des éléments terroristes ont mené 105 attaques contre les Forces de défense et de sécurité maliennes, 76 contre la MINUSMA et 20 contre les forces françaises depuis juin 2016, contre 84, 66 et 15, respectivement, lors de la précédente période couverte par le mandat. En tout, 131 membres des Forces de défense et de sécurité maliennes ont été tués et 176 blessés dans des attaques, contre 49 et 33 au cours de la période précédente. Les attaques ciblant les Forces de défense et de sécurité maliennes ont augmenté de 42 % dans les régions de Mopti et de Ségou. Le principal *modus operandi* est resté l'utilisation d'engins explosifs improvisés et les tirs de mortier et de roquette, ainsi que les attaques complexes. Bien que les efforts déployés par la MINUSMA pour limiter les menaces contre la sécurité, comme les mesures visant à déjouer les attaques aux engins explosifs improvisés, aient contribué à réduire les pertes parmi les soldats de la paix, les Forces de défense et de sécurité maliennes sont de plus en plus souvent prises pour cible par les groupes terroristes dans les régions du centre et du sud. Huit soldats de la paix ont été tués et 64 blessés, contre 28 et 89 au cours de la période précédente. Deux soldats français ont été tués et 11 blessés, contre trois et 16 au cours de la période précédente. Parmi les groupes armés signataires, 78 combattants ont été tués et 78 blessés depuis juin 2016, contre 18 et cinq au cours de la période précédente.

18. Le 4 avril, Iyad ag Ghaly, chef du mouvement terroriste Groupe de soutien à l'islam et aux musulmans, a réitéré son intention de continuer à combattre les forces armées nationales et internationales. Le Groupe a revendiqué plusieurs attentats, notamment :

a) Une attaque à l'arme légère contre un convoi des forces armées maliennes, touché par un dispositif explosif environ 45 km au sud de Nampala, dans la région de Ségou, le 2 mai, qui a fait neuf morts et cinq blessés graves parmi les soldats;

b) Une attaque au mortier contre un camp de la MINUSMA à Tombouctou le 3 mai, qui a fait un mort et huit blessés parmi les soldats de la paix à l'intérieur du camp;

c) Une attaque contre un convoi des forces armées maliennes, immobilisé par l'explosion d'un véhicule piégé à Almoustarat, dans la région de Gao, le 7 mai, qui a fait sept morts et 17 blessés parmi les soldats;

d) Une attaque au mortier à Tombouctou le 15 mai, qui a fait trois blessés parmi les Forces de défense et de sécurité maliennes et quatre parmi les soldats de la paix.

19. Les atteintes à la sécurité ont aussi continué de se produire dans les régions frontalières. Le 28 mars, dans la région de Mopti, près de la frontière avec le Burkina Faso, des individus non identifiés ont pris d'assaut un poste de gendarmerie à Bouklessi, tuant deux gendarmes. Le 5 avril, des assaillants non identifiés ont lancé une attaque complexe contre les forces françaises dans la forêt de Foulséré (région de Mopti), près de la frontière avec le Burkina Faso, faisant un mort et deux blessés parmi les soldats. Dans la région de Ségou, les postes de gendarmerie de Belenitieni et de Téné, deux villages situés à proximité de la frontière avec le Burkina Faso, ont été la cible d'attentats perpétrés par des individus non identifiés les 6 et 15 avril, respectivement. Le Groupe de soutien à l'islam et aux musulmans a revendiqué l'attentat du 15 avril.

20. En coordination avec les forces françaises, les forces armées maliennes ont mené sept opérations antiterroristes et de sécurité, notamment à Gao et dans sa périphérie, à Sévaré (région de Mopti), sur l'axe Anéfit-Tessalit (région de Kidal) et le long de la frontière avec le Burkina Faso. En mars et avril, les forces burkinabé, maliennes et françaises ont mené des opérations interarmées de lutte antiterroriste entre le sud de l'axe Douentza-Hombori-Gossi et la frontière avec le Burkina Faso, dans la région de Mopti.

B. Protection des civils

21. Dans les régions centrales, les attaques ciblant des civils ont continué, à la faveur de la faible présence de l'État. Des responsables scolaires continueraient de faire l'objet d'intimidations de la part d'individus armés exigeant d'eux l'adhésion à une idéologie religieuse stricte.

22. Les heurts entre le groupe d'autodéfense des Dozos et des éléments extrémistes présumés qui ont éclaté dans plusieurs localités des régions de Mopti et de Ségou le 22 mars ont fait 10 morts et 14 blessés. En mars, la MINUSMA a organisé des ateliers sur les mécanismes de règlement des conflits afin d'aider les commissions foncières locales de la région de Mopti à régler les litiges fonciers. Le 21 avril, des responsables dozos ont convoqué une réunion à Ténenkou, dans la région de Mopti, afin d'ouvrir la voie à la réconciliation avec la communauté peul. Après l'adoption de la stratégie multidimensionnelle pour les régions du centre du pays par le Gouvernement malien en février, une concertation régionale sur l'insécurité régnant dans les régions de Mopti et de Ségou s'est tenue à Mopti, les 3 et 4 mai, à laquelle ont participé, notamment, des ministres, des représentants des autorités régionales et locales, des responsables religieux et communautaires ainsi que des représentants de la société civile. Les participants ont présenté aux autorités maliennes une série de recommandations tendant, notamment, à renforcer la présence de l'État, à améliorer la gouvernance, à endiguer la propagation de l'idéologie extrémiste et à appuyer le dialogue intracommunautaire et intercommunautaire.

23. En avril, la commission d'enquête établie le 2 mars par le Gouvernement pour faire la lumière sur les violences commises, les 11 et 12 février, dans le cercle de Macina (région de Ségou) contre une population civile qui avait eu à déplorer au

moins 20 morts et 18 blessés, a mis la main sur leurs auteurs présumés. Quinze personnes ont été arrêtées pour homicide volontaire, association de malfaiteurs et possession illégale d'armes. Le juge de Macina qui, à l'origine, avait été saisi de l'affaire, s'est dessaisi du dossier en raison d'inquiétudes pour sa propre sécurité, si bien que les autorités ont demandé la désignation d'un autre juge.

24. En mars et avril, trois explosions ont fait deux morts et cinq blessés civils dans la région de Kidal. En avril et mai, trois enfants ont été tués ou mutilés par des tirs croisés et par l'explosion de munitions non éclatées à Tessit, dans la région de Kidal, et à Douentza et Youwarou, dans la région de Mopti. Le 25 avril, un garçon de 14 ans a été blessé par balles à de multiples reprises lors de l'attaque d'un poste de gendarmerie dans le cercle de Youwarou (région de Mopti).

25. La MINUSMA a maintenu une solide présence sur le terrain afin de protéger les civils, notamment en menant des opérations coordonnées avec les forces armées, la police et la gendarmerie maliennes, ainsi qu'avec les forces françaises. Elle a effectué au total 2 172 opérations, indépendantes ou coordonnées, au cours de la période considérée. Elle a maintenu ses patrouilles dans les principales agglomérations du nord et du centre du Mali, à Bamako, ainsi que dans la zone frontalière du Burkina Faso, effectuant 1 434 sorties militaires et policières de longue et moyenne portée.

C. Appui aux Forces de défense et de sécurité maliennes

26. La MINUSMA a continué de former les forces armées maliennes et de leur fournir un appui opérationnel et logistique, notamment dans les domaines de la surveillance et de la reconnaissance, de l'échange de renseignements, de l'appui aérien et de l'évacuation sanitaire. Le Fonds d'affectation spéciale pour la paix et la sécurité au Mali a permis de renforcer la sécurité à six points de contrôle des forces armées maliennes de la région de Tombouctou, dont deux ont été remis aux forces armées. La MINUSMA a formé 93 membres des Forces de défense et de sécurité maliennes à l'atténuation des menaces posées par les explosifs et a contribué à la formation d'équipes d'atténuation des menaces posées par les explosifs dans les régions du nord et du centre du pays. La préparation du transfert du camp de la MINUSMA de Léré (région de Tombouctou) aux forces armées maliennes s'est poursuivie. La MINUSMA a continué de veiller au respect, par les autorités maliennes, des dispositions de la Politique de diligence voulue en matière de droits de l'homme et s'est employée à appliquer concrètement les mesures d'atténuation, selon les besoins.

27. La MINUSMA a continué d'étudier l'opportunité de maintenir son appui aux forces armées maliennes, notamment par des discussions permanentes sur un mémorandum d'accord, afin de leur permettre d'atteindre le plus haut niveau de capacité opérationnelle. Le mémorandum d'accord devrait permettre de renforcer la coopération entre la MINUSMA et les forces armées maliennes au moyen d'opérations coordonnées et du mentorat dans les domaines de l'évacuation sanitaire, du transport, du soutien logistique et opérationnel léger (rations, tentes et carburant), ainsi qu'en renforçant l'échange d'informations et en transférant les camps de la MINUSMA, entre autres initiatives.

28. La MINUSMA a continué d'apporter son appui à la police, à la gendarmerie, à la Garde nationale et aux autorités chargées de la protection civile du Mali en matière de renforcement des capacités, d'appui opérationnel et de soutien à l'infrastructure. Au cours de la période considérée, la MINUSMA a dispensé des formations en matière de lutte contre la criminalité organisée et le terrorisme, entre autres, à 413 agents de police maliens en poste à Bamako, Gao, Mopti et

Tombouctou, dont 29 femmes. Du 3 au 28 avril, à Bamako et à Gao, la MINUSMA et ses partenaires ont dispensé une formation à l'intention de 28 policiers maliens en matière de police de proximité. Dans le cadre de ses activités d'appui à la justice, la MINUSMA a formé 103 gardiens de prison, dont huit femmes, provenant de prisons de tout le pays, afin d'améliorer la sécurité pénitentiaire.

IV. Situation sur le plan des droits de l'homme

29. La situation sur le plan des droits de l'homme demeure préoccupante. La MINUSMA a recensé 66 cas de violations des droits de l'homme, qui ont fait 115 victimes (contre 74 cas et 204 victimes pour la période précédente), notamment 4 cas d'exécution extrajudiciaire, 1 cas de disparition forcée, 7 cas de maltraitance et 31 cas de détention illégale. Dans 43 cas, les principales personnes soupçonnées sont des membres des Forces de défense et de sécurité maliennes, tandis que 11 cas de violation auraient été le fait des groupes armés signataires. Au total, cinq membres du Mécanisme opérationnel de coordination auraient tenté de dépouiller des civils le 2 avril et le 2 mai, entraînant la mort d'un civil et celle d'un membre du Mécanisme. La MINUSMA exhorte le Mécanisme à prendre les mesures qui s'imposent. Dans les régions de Mopti et de Ségou, la Mission a recensé cinq cas de violations présumées des droits de l'homme par les Forces de défense et de sécurité maliennes, principalement au cours d'opérations antiterroristes.

30. La Mission a recensé un cas confirmé et deux cas présumés de violences sexuelles liées aux conflits. Le 16 avril, des hommes armés non identifiés ont enlevé 10 filles et violé l'une d'elles à Alfao, dans la région de Tombouctou, avant de les libérer, le lendemain. Les deux cas présumés, datés de février, impliqueraient des soldats des forces armées maliennes en service et deux adolescentes, dans la région de Mopti. Les autorités maliennes n'ont pas ouvert d'enquête.

31. Les autorités maliennes ont procédé à 150 arrestations en lien avec le conflit; 130 personnes appréhendées étaient accusées de terrorisme et neuf ont été libérées. Parmi les 130 personnes arrêtées, 7 ont affirmé avoir été maltraitées, tandis que la gendarmerie a placé 21 personnes en garde à vue, sans mandat d'arrêt. À la date du 26 mars, 350 personnes détenues pour des raisons liées au conflit, dont 289 pour faits en relation avec le terrorisme et trois mineurs, se trouvaient encore dans des établissements de détention contrôlés par l'État. La CMA et la Plateforme ont procédé au moins à 13 arrestations illégales, pour des motifs de maintien de l'ordre, dans les zones placées sous leur contrôle. Le nombre total de personnes détenues par les groupes armés signataires s'est élevé au moins à 22 civils et à six combattants des groupes armés signataires ennemis, chiffres qui englobent les personnes arrêtées pendant les périodes précédentes.

32. La MINUSMA a continué d'aider le Gouvernement à œuvrer en faveur de la réconciliation et à lutter contre l'impunité. En avril, la Mission a porté à la connaissance du Ministère des droits de l'homme et de la réforme de l'État 78 nouveaux cas de violations des droits de l'homme, pour examen et suite à donner. Depuis le début des auditions, le 3 janvier, la Commission vérité, justice et réconciliation a recueilli un total de 3 447 témoignages de victimes. La MINUSMA a dispensé, à l'intention du personnel de la Commission, une formation au renforcement des capacités, notamment en ce qui concerne la technique de vérification des faits. La Commission devrait examiner les violations présumées des droits de l'homme avant d'identifier des témoins susceptibles de faire des dépositions lors des audiences.

V. Situation humanitaire

33. Compte tenu de la faible présence de l'État et des acquis limités en matière de développement dans le centre et le nord du Mali, les acteurs humanitaires ont continué de jouer un rôle primordial pour répondre aux besoins fondamentaux des personnes vulnérables. Les restrictions d'accès du personnel humanitaire au centre et au nord du Mali ont continué de poser problème. Au total, 27 atteintes à la sécurité d'agents humanitaires ont été signalées, contre 15 cas recensés durant la période précédente.

34. L'insécurité alimentaire touche un total de 3,8 millions de personnes au Mali, victimes, principalement, des inondations et des sécheresses localisées ainsi que de l'insécurité croissante. Au cours du premier semestre de 2017, l'ONU a fourni des rations alimentaires et effectué des transferts de fonds en espèces à 109 450 personnes vulnérables. Au Mali, l'état nutritionnel des enfants et des femmes en âge de procréer demeurent une préoccupation majeure : on recense en effet 115 000 femmes enceintes ou allaitantes nécessitant une aide alimentaire et 620 000 enfants de moins de 5 ans souffrant de malnutrition aiguë. L'ONU a continué d'aider le Gouvernement à assurer la disponibilité du traitement vital contre la malnutrition et a fourni de l'alimentation d'appoint aux enfants et aux femmes enceintes et allaitantes.

35. Depuis le rapport précédent (S/2017/271), 65 autres écoles ont été fermées, portant leur nombre à 501 (contre 296 en mai 2016) sur les 4 872 écoles des régions de Gao, Ménaka, Mopti, Ségou et Tombouctou. Dès lors, 150 000 enfants sont déscolarisés en raison de l'insécurité régnante. La région de Mopti a été touchée de plein fouet, 266 établissements ayant fermé leurs portes.

36. Sur les quelque 1,2 million de personnes ayant un accès limité à l'eau salubre et à l'assainissement, la majorité se trouvent dans les régions du nord et du centre du pays. Les travaux de construction et de remise en état des systèmes d'adduction d'eau sont en cours dans les régions de Gao et de Mopti, l'ONU ayant fourni, au premier trimestre de 2017, un accès à une eau sans risque sanitaire à plus de 24 000 personnes dans les régions de Gao, Mopti et Tombouctou.

37. Les déplacements localisés ont continué de se produire en raison de la violence qui sévit dans les régions du centre du pays, ce qui a accru le nombre de personnes déplacées, passant de quelque 45 800 à environ 59 000. Le nombre de réfugiés maliens présents au Burkina Faso, en Mauritanie et au Niger est passé d'environ 141 500 à près de 143 600.

38. Le financement de l'aide humanitaire continue d'être insuffisant pour ce qui est de répondre aux besoins actuels et de fournir une assistance nécessaire à la survie de 1,36 million de personnes visées par le Plan d'aide humanitaire de 2017. À la date du 26 mai, 14 % seulement des 293 millions de dollars requis avaient été versés.

VI. Développement économique et sauvegarde du patrimoine culturel

39. La finalisation de la stratégie de développement pour les régions du nord et la mise en œuvre du fonds de développement durable sont toujours en suspens. La présence limitée de l'État et l'insécurité qui règne dans le nord du Mali ont continué d'empêcher les autorités intérimaires et les agences régionales de développement de faire bénéficier pleinement les populations de la région des retombées économiques du processus de désarmement. Sur les quelque 605 millions d'euros destinés aux

régions du nord, qui avaient été annoncés à la Conférence internationale pour la relance économique et le développement du Mali tenue en octobre 2015, près de la moitié (soit 303 millions d'euros) a été versée dans le cadre du plan national d'intervention d'urgence pour les régions du nord pour la période 2015-2017. Le Gouvernement a, de son côté, investi 26 millions d'euros dans la rénovation des infrastructures publiques. Dans le cadre de 14 nouveaux projets, notamment des projets à effet rapide, la Mission a appuyé les activités rémunératrices pour les femmes et les personnes handicapées à Djidara, dans la région de Gao, et à Kidal; rénové et équipé le centre de santé communautaire d'Etambar, dans la région de Kidal; amélioré le système d'approvisionnement en eau dans quatre villages de Kati, dans la région de Koulikoro, et contribué à la réouverture des écoles dans plusieurs localités de la région de Gao.

40. Le 30 avril, l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture a achevé les travaux de restauration de trois mosquées de Tombouctou inscrites au patrimoine mondial, tandis que la rénovation de trois bibliothèques de manuscrits anciens s'est achevée le 17 mai.

VII. Déploiement de la Mission

A. Questions militaires

41. L'effectif de la Mission, de 13 289 membres au maximum, autorisé dans la résolution 2295 (2016), se composait de 40 observateurs militaires, de 486 officiers d'état-major et de 12 763 militaires. Au 26 mai, 10 919 membres du personnel avaient été déployés, soit 82 % de l'effectif autorisé. Les femmes représentent 2 % des effectifs militaires.

42. Les capacités militaires de la MINUSMA ont continué de pâtir d'importantes lacunes, entravant les efforts déployés par la Mission pour exécuter ses tâches dans un environnement des plus hostiles pour le maintien de la paix. En dépit des efforts laborieux consentis par la Mission, les opérations sont restées entravées par le fait que 88 véhicules blindés de transport de troupes faisaient défaut. En moyenne, trois véhicules blindés de transport de troupes se sont retrouvés chaque semaine temporairement hors service en raison des dommages subis pendant les attaques. La Mission a toujours besoin de deux unités d'hélicoptères (une unité d'hélicoptères d'attaque à Kidal et une unité d'hélicoptères de manœuvre à Tombouctou); d'une compagnie de renseignement, de surveillance et de reconnaissance à Kidal; de groupes d'appui aéroportuaire à Gao et à Tombouctou, et d'une compagnie de neutralisation des explosifs et munitions à Tombouctou. Un bataillon spécialisé en convois de combat, dont l'arrivée était très attendue, devrait commencer à être déployé avec deux compagnies en juillet. Le déploiement de la force d'intervention rapide devrait normalement commencer en juillet. L'insuffisance de matériel appartenant au contingent et le manque de capacités de soutien logistique autonome de certaines unités d'infanterie demeurent une source de préoccupation. Afin de mobiliser le soutien à la MINUSMA, le Secrétariat a convoqué une conférence de constitution des forces, les 22 et 23 mai, au cours de laquelle un certain nombre de participants ont annoncé des contributions. Une étude des capacités militaires sera menée prochainement pour évaluer les besoins et les ajustements éventuels ainsi que pour dresser un plan en vue des déploiements futurs.

Forces françaises

43. Conformément à la résolution 2295 (2016), les forces françaises ont continué d'intervenir à l'appui de la MINUSMA, dans la limite de leurs capacités et dans leurs zones de déploiement.

B. Police

44. Dans sa résolution 2295 (2016), le Conseil de sécurité a porté l'effectif de la Mission à un maximum de 1 920 policiers, soit 345 policiers hors unités constituées et 1 575 membres d'unités de police constituées. Au 26 mai, 1 502 membres du personnel de police avaient été déployés (soit 78 % des effectifs autorisés), représentant 97 % des policiers hors unités constituées (dont 16 % de femmes) et 74 % des membres des unités de police constituées (dont 4 % de femmes). Le 10 mai, la Mission a achevé le déploiement d'une unité de police constituée à Ménaka. Deux autres unités de police constituées devaient encore être déployées fin mai à Douentza (région de Mopti) et à Goundam (région de Tombouctou). Une équipe d'intervention spéciale constituée pour appuyer la Mission en cas de crise, composée de 35 personnes, devrait être déployée en septembre. La police de la MINUSMA a encore besoin de 17 véhicules blindés de transport de troupes, de 12 véhicules blindés et de 12 autres policiers hors unités constituées spécialisés dans la criminalistique, les enquêtes, la brigade fluviale, la réforme du secteur de la sécurité, la lutte contre le terrorisme, la grande criminalité organisée et le trafic de drogues.

C. Personnel civil

45. Au 26 mai, 87 % du personnel civil de la MINUSMA avaient été déployés et les postes pourvus se répartissaient comme suit : 88 % de postes soumis à recrutement international, 81 % de postes de Volontaire des Nations Unies et 86 % de postes soumis à recrutement national. Les femmes occupaient 26 % des postes soumis à recrutement international, 32 % des postes de Volontaire des Nations Unies et 19 % des postes soumis à recrutement national.

D. Construction de camps et sécurisation des itinéraires d'approvisionnement

46. La construction de camps pour les unités de police constituées à Douentza et à Goundam devait être achevée à la fin du mois de mai, et à Ménaka, à la fin juin. La construction de la base opérationnelle de Bamako est désormais achevée à 95 %; celle du camp intégré de Tombouctou est terminée à 90 %, et la plateforme logistique de Gao est construite à 92 %. L'élargissement du camp de Mopti destiné à héberger le personnel civil est en cours tandis que les travaux en vue de l'accueil de la nouvelle force d'intervention rapide devraient être achevés en juin.

47. Le nouvel itinéraire de ravitaillement Cotonou-Niamey-Gao a été éprouvé avec succès, avec deux séries de livraisons entre le 30 mars et le 28 avril. La Mission est en train de mener une étude de faisabilité concernant la création éventuelle d'un camp de transit à Niamey faisant office de plateforme pour la relève des contingents et du personnel de police et les nouveaux déploiements en prévision de la réhabilitation sur deux ans de la piste d'atterrissage de Gao.

VIII. Sûreté et sécurité du personnel des Nations Unies

48. Durant la période considérée dans le présent rapport, on dénombre quatre atteintes à la sécurité du personnel civil des Nations Unies. Un soldat de la paix a été tué lors d'une attaque lancée contre le camp de la MINUSMA, à Tombouctou le 3 mai, et deux autres ont été tués dans une embuscade lors d'une patrouille à pied près d'Aguelhok, dans la région de Kidal. On a recensé 27 attaques essuyées par des intervenants humanitaires.

49. Donnant suite à la résolution 2295 (2016), la MINUSMA a pris des mesures pour renforcer sa capacité de collecte et d'analyse de l'information au vu de l'évolution rapide de la situation et des attaques incessantes menées contre les soldats de la paix. La MINUSMA a également continué de former son personnel aux risques d'engins explosifs; elle a renforcé les capacités de détection d'explosifs dans les installations aéroportuaires des Nations Unies et a redoublé d'efforts pour renforcer la sécurité de ses camps. La pénurie d'hélicoptères dans tous les secteurs a continué d'entraver la capacité de la Mission d'effectuer rapidement des évacuations sanitaires primaires et secondaires.

IX. Déontologie et discipline

50. Il n'y a eu aucune nouvelle allégation d'exploitation ou d'atteintes sexuelles depuis le rapport précédent. Les deux allégations reçues en janvier et en juin 2016 doivent encore faire l'objet d'une enquête par les pays fournisseurs de contingents concernés.

X. Aspects financiers

51. Le projet de budget pour le fonctionnement de la Mission pour l'exercice allant du 1er juillet 2017 au 30 juin 2018, d'un montant brut de 1 077 600 000 dollars, est actuellement soumis à la Cinquième Commission, pour examen et analyse. En cas de prorogation du mandat de la Mission par le Conseil de sécurité au-delà du 30 juin 2017, les dépenses de fonctionnement de la Mission jusqu'au 30 juin 2018 ne dépasseraient pas les montants approuvés par l'Assemblée.

52. Au 24 mai 2017, le montant des contributions non acquittées au compte spécial de la MINUSMA s'élevait à 53,3 millions de dollars. À la même date, le montant total des contributions non acquittées se chiffrait à 1 589 700 000 dollars pour l'ensemble des opérations de maintien de la paix.

53. Le remboursement des dépenses afférentes aux contingents et aux unités de police constituées a été effectué pour la période allant jusqu'au 31 janvier 2017, tandis que le remboursement des dépenses afférentes au matériel appartenant aux contingents a été effectué pour la période allant jusqu'au 31 décembre 2016, conformément au calendrier des versements trimestriels.

XI. Observations et recommandations

54. Près de deux ans après la signature de l'Accord pour la de paix et la réconciliation au Mali, et alors que la période transitoire touche à sa fin, en juin, le Mali se trouve de nouveau à un tournant. Je tiens à féliciter le Gouvernement malien, la CMA et la Plateforme pour les efforts constants qu'ils déploient en vue de faire avancer le processus de paix, avec l'appui de l'équipe de médiation internationale et grâce aux bons offices de mon Représentant spécial. Je prends note

des progrès notables accomplis, en dépit des divergences de vues existantes, dans la mise en œuvre des mesures provisoires prévues dans l'Accord en matière de politique et de sécurité. Malgré de multiples retards, l'instauration des autorités intérimaires dans chacune des cinq régions septentrionales est digne d'éloges, les dernières étant entrées en fonction dans les régions de Taoudénit et de Tombouctou, le 20 avril. Je me félicite de cette percée importante, qui constitue une première étape vers le rétablissement et l'extension progressifs de l'autorité de l'État dans les régions septentrionales.

55. Néanmoins, les progrès accomplis à ce jour en vue d'établir la paix et la stabilité au Mali ne sont pas encore irrévocables. L'insécurité se propage dans le pays et au-delà de ses frontières, tandis que les violations du cessez-le-feu se poursuivent et que les réformes institutionnelles sont au point mort. Je prie donc instamment toutes les parties prenantes maliennes de redoubler d'efforts et de collaborer de bonne foi en vue de l'application rapide et intégrale de l'Accord. L'avenir de leur pays et le bien-être de leur population ne méritent rien de moins. Un échec à cet égard pourrait sérieusement compromettre les efforts considérables déployés et les résultats obtenus à ce jour, entraînant des conséquences désastreuses pour le pays et pour la région.

56. Les parties signataires doivent tirer profit de l'élan généré par l'instauration des autorités intérimaires pour restaurer l'autorité de l'État dans tout le pays, en rétablissant l'état de droit, en assurant la sécurité de la population et en lui offrant des services sociaux de base, en facilitant la reprise de l'économie locale et, dans l'immédiat, en procédant au déploiement rapide, dans les semaines à venir, de patrouilles mixtes dans les régions de Kidal et de Tombouctou. J'engage vivement le Gouvernement à saisir cette occasion pour rétablir des institutions qui soient ouvertes à tous et responsables, notamment dans les domaines de la justice et de la sécurité, et qui soient gage de confiance pour toutes les communautés locales et les groupes armés signataires.

57. À ce stade critique, j'invite les parties signataires à s'entendre sur une vision claire de l'avenir de l'Accord et de ses mécanismes de suivi, et à fixer un nouveau calendrier pour sa mise en œuvre. Les parties signataires doivent traduire leur attachement à la paix en actions concrètes. La mise en place d'un dialogue constructif, notamment par l'intermédiaire du cadre permanent de concertation, qui sera lancé par le Haut-Représentant du Président, est la seule solution pour régler les différends et aller de l'avant. J'espère que la nomination d'un observateur indépendant, telle que prévue dans l'Accord, pourra se faire sans tarder, et qu'elle contribuera à insuffler une nouvelle dynamique au suivi de la mise en œuvre de l'Accord.

58. Je me félicite de la tenue de la Conférence d'entente nationale ainsi que de la participation de nombreuses composantes de la société malienne aux débats essentiels consacrés à l'avenir de leur pays. Je prends note des recommandations importantes qu'elles ont faites concernant la charte pour la paix, l'unité et la réconciliation nationale, qui témoignent une fois de plus de leur désir de paix et de stabilité. La création de la charte est une occasion historique de résoudre les problèmes de longue date, notamment ceux ayant trait à la gouvernance et à la responsabilité, mais aussi à la participation des femmes et des jeunes. J'encourage vivement la commission spéciale chargée d'élaborer la charte à engager un dialogue avec toutes les parties prenantes maliennes, qui traduise une véritable volonté de rétablir la paix et soit de nature à promouvoir la réconciliation nationale. Je regrette qu'en dépit de la forte participation des femmes à la conférence, le nouveau Gouvernement et les autorités intérimaires instaurées par la suite n'en comptent que peu, malgré les efforts déployés par la MINUSMA pour qu'elles soient mieux

représentées. J'appelle tous les acteurs politiques à prendre en considération les opinions des femmes, notamment au sein des autorités intérimaires. Je compte sur le Gouvernement pour diriger, en toute sincérité, la mise en œuvre des recommandations formulées lors de la Conférence au nom de tous les Maliens.

59. Les mesures provisoires susmentionnées doivent être renforcées au moyen de réformes institutionnelles à plus long terme, notamment la révision de la Constitution, qui permettrait de clarifier l'avenir du Mali. Il faut, en particulier, examiner de toute urgence l'absence de stratégie globale pour la réforme du secteur de la sécurité, afin de procéder au désarmement, à la démobilisation et à la réintégration des combattants mais aussi à leur intégration et au redéploiement des Forces de défense et de sécurité maliennes reconstituées dans tout le pays. J'encourage tous les acteurs politiques maliens à tirer parti de l'élan généré lors de la Conférence d'entente nationale pour poursuivre la mise en place de réformes publiques à long terme et jeter ainsi les bases d'une paix et d'un développement durables.

60. J'espère sincèrement que la révision de la Constitution permettra effectivement de prendre en considération les recommandations formulées lors de la Conférence d'entente nationale ainsi que les principales dispositions de l'Accord, notamment celles qui ont trait à la réorganisation de l'État, de manière à renforcer les institutions de ce dernier. Je constate avec préoccupation que, dans le cadre de la révision de la Constitution, les parties prenantes maliennes n'ont pas été consultées par le Conseil des ministres préalablement à l'adoption d'un projet sur la question. J'exhorte le Gouvernement à prendre dûment en considération les vues exprimées, à dégager des consensus et à se montrer ouvert, avant la tenue du référendum. Je suis convaincu que la Constitution révisée fournira un cadre en vue de la réforme des institutions, de la sécurité et de la justice, comme le prévoit l'Accord.

61. Alors que le Mali entre dans un nouveau cycle électoral, il est essentiel que ces élections, ainsi que le référendum constitutionnel, contribuent à la paix et à la stabilité du pays. Je rappelle donc au Gouvernement que cette tâche lui incombe en premier lieu et réaffirme que la mise en œuvre intégrale de l'Accord contribuera à réunir toutes les conditions nécessaires à la tenue d'élections pacifiques, ouvertes, justes et transparentes. Compte tenu des conditions de sécurité actuelles, j'exhorte également le Gouvernement à faire tout son possible pour favoriser un climat propice à la participation de tous les Maliens à ces scrutins clefs. La MINUSMA se tient prête à fournir aux autorités nationales l'appui nécessaire à cette fin. Je recommande donc au Conseil de sécurité de charger la MINUSMA d'appuyer le cycle électoral et le référendum constitutionnel à venir, notamment par l'exercice des bons offices de mon Représentant spécial et par la fourniture d'une assistance technique et d'un soutien logistique. J'invite également la communauté internationale à s'investir, notamment en contribuant financièrement au Projet d'appui au processus électoral du Mali, géré par le Programme des Nations Unies pour le développement.

62. Malgré les progrès accomplis récemment, beaucoup reste à faire pour s'assurer que les dispositions de l'Accord aboutiront à des résultats concrets. Compte tenu du rôle que joue l'équipe de médiation internationale et de la dimension régionale de la crise, il sera essentiel que la Mission continue d'appuyer vigoureusement les mécanismes de suivi de l'Accord. Pour ce faire, il conviendra d'appuyer sans réserve les missions de bons offices de mon Représentant spécial pour renforcer les mécanismes de suivi de l'Accord ainsi que le processus de paix dans son ensemble, notamment les élections, en tirant parti de la capacité qu'a la Mission de faciliter le dialogue, de réunir toutes les parties prenantes, de favoriser la réconciliation et de créer un espace permettant au processus de paix d'avancer. L'influence collective du Conseil de sécurité demeure essentielle à cet égard. Je compte également sur le

soutien continu des partenaires régionaux, en particulier l'Union africaine et la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest, ainsi que des partenaires de développement internationaux.

63. Il n'y a pas de temps à perdre. Les progrès accomplis au niveau politique ne se sont pas encore traduits par des progrès en matière de sécurité sur le terrain. Au cours de l'année écoulée, les groupes extrémistes violents ont élargi leur champ d'action et accéléré le rythme de leurs opérations dans le but de contrecarrer le processus de paix, tandis que de nouveaux groupes armés ont vu le jour. Entre-temps, la fragmentation des groupes armés signataires, alimentée par les rivalités entre collectivités septentrionales, a conduit à la naissance de groupes armés dissidents. La détérioration des conditions de sécurité dans les régions du centre du Mali, notamment dans les zones frontalières, est particulièrement préoccupante. Il faut accorder plus d'importance à la protection des civils, y compris à la réconciliation, ainsi qu'à la prévention et à l'atténuation de l'extrémisme violent. J'exhorte le Gouvernement à mettre en œuvre la stratégie intégrée pour les régions du centre, en tenant compte de la nécessité d'adopter une approche multidimensionnelle, fondée sur le redéploiement d'institutions publiques responsables et capables de fournir des services sociaux de base et de garantir à leur population un accès à la justice et à la sécurité.

64. Les efforts soutenus déployés par la Mission pour promouvoir l'atténuation des conflits et la réconciliation au niveau local ainsi qu'une meilleure sensibilisation de proximité, dans le centre et dans le nord, destinée à mieux répondre aux besoins de la population locale, permettent de faire front contre la montée de la radicalisation, facilitent le retour des populations déplacées et contribuent à répondre aux besoins humanitaires les plus urgents. Si une attention particulière doit être accordée au centre du pays, l'action menée actuellement dans le nord pour lutter contre l'insécurité reste essentielle aux fins de la stabilité à l'échelle nationale.

65. Je condamne avec la plus grande fermeté les attaques inadmissibles commises contre les forces françaises et maliennes, la MINUSMA, les civils et les groupes armés signataires. J'exprime mes condoléances les plus sincères aux familles des victimes, au Gouvernement malien et aux gouvernements des pays dont étaient originaires les soldats de la paix des Nations Unies qui ont perdu la vie. Je réaffirme que les attaques dirigées contre les forces de maintien de la paix des Nations Unies constituent des crimes de guerre en droit international et je demande au Gouvernement d'en traduire promptement les auteurs en justice. J'engage le Conseil de sécurité à m'aider à prendre les mesures qui s'imposent – notamment des mesures administratives extraordinaires – pour assurer la sûreté et la sécurité du personnel des Nations Unies au Mali.

66. Je constate que le trafic de drogues et d'autres activités criminelles continuent d'entraver fortement la mise en œuvre de l'Accord et d'influer sur les prises de position des groupes armés. Afin de remédier aux conséquences négatives de cette criminalité sur le processus de paix, il serait souhaitable d'étudier les moyens de lutter contre les activités illicites. Dans l'intervalle, le Conseil de sécurité souhaitera peut-être envisager d'élargir le mandat du Groupe d'experts du Comité du Conseil de sécurité faisant suite aux résolutions 1267 (1999), 1989 (2011) et 2253 (2015) concernant l'État islamique d'Iraq et du Levant (Daech), Al-Qaida et les personnes, groupes, entreprises et entités qui leur sont associés de manière à ce que celui-ci s'occupe davantage des activités des nouveaux groupes terroristes et extrémistes violents opérant au Sahel et liés à Al-Qaida au Maghreb islamique. J'encourage la MINUSMA à associer activement les partenaires régionaux en vue de renforcer la coordination et la cohérence avec les initiatives de développement et de stabilisation existant au Sahel, dans le but de régler la situation régnant au Mali.

67. Je demeure sérieusement préoccupé par les violations des droits de l'homme que commettent, entre autres, les acteurs étatiques et les groupes armés. J'exhorte le Gouvernement à poursuivre sa lutte contre l'impunité et à renforcer sa responsabilité interne eu égard à ses Forces de défense et de sécurité. La MINUSMA reste déterminée à appuyer la justice transitionnelle, notamment en continuant d'aider la Commission vérité, justice et réconciliation et en veillant à l'établissement de la Commission internationale d'enquête. Celui-ci s'étant toutefois révélé difficile, je recommande au Conseil de sécurité d'autoriser la Mission à appuyer la mise en place et le fonctionnement de la commission.

68. L'ONU ne peut à elle seule fournir l'appui que mérite le Mali : celui-ci doit être le fruit d'un effort collectif. C'est pourquoi, elle reste fermement résolue à collaborer étroitement avec les parties prenantes maliennes, l'équipe de médiation internationale et d'autres partenaires en vue d'assurer la mise en œuvre de l'Accord et de faciliter le processus de paix dans son ensemble. J'encourage la communauté internationale à verser les contributions promises lors de la Conférence internationale pour la relance économique et le développement du Mali, tenue en octobre 2015, et à contribuer au Plan d'aide humanitaire de 2017 pour permettre de répondre aux besoins de la population dans les zones touchées par le conflit, tandis que les institutions maliennes se chargeront progressivement de la stabilité. Afin de promouvoir l'engagement politique, l'appropriation et le principe de responsabilité, l'ONU continuera d'encourager le Gouvernement malien à s'appuyer sur les critères établis en 2016 pour mettre en place un cadre plus structuré à l'appui du processus de paix. Une collaboration plus solide et globale entre les partenaires régionaux et internationaux et avec le Gouvernement devrait contribuer à mieux hiérarchiser ces critères et à en suivre la mise en œuvre. J'encourage donc la MINUSMA à renforcer sa coopération avec les partenaires internationaux de développement, y compris les institutions financières internationales et l'Union européenne, dans le cadre du soutien budgétaire qu'ils apportent au Mali.

69. L'instabilité qui règne au Mali s'étendant de plus en plus aux pays voisins, il est nécessaire de renforcer la coopération et l'appropriation régionales, de manière à lutter contre les menaces qui pèsent sur la sécurité. C'est pourquoi je me félicite de l'adoption par le Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine, le 13 avril, du concept stratégique d'opérations de la force conjointe du Groupe de cinq pays du Sahel, que j'ai soumis au Conseil de sécurité le 15 mai. Je note que le Conseil de paix et de sécurité a demandé au Conseil de sécurité d'adopter une résolution approuvant le déploiement de la force conjointe et m'autorisant à étudier les moyens de fournir à cette dernière un appui financier, logistique et technique durable et prévisible, notamment par l'intermédiaire de la MINUSMA. Je recommande donc au Conseil de sécurité de donner une suite favorable à cette demande. Je recommande également que la fourniture d'officiers de liaison de la part des États membres du G5 Sahel à la MINUSMA, conformément à la résolution 2295 (2016), soit alignée sur le concept d'opérations de la force conjointe, de manière à renforcer la coordination et l'échange de renseignements. Le renforcement de la coordination entre les forces maliennes et françaises, le G5 Sahel et la MINUSMA sera essentiel, tout comme l'officialisation de la coopération régionale en matière de sécurité, notamment grâce à un pacte de sécurité.

70. Dans ce contexte, il demeure essentiel de renforcer l'appui à la réforme des Forces de défense et de sécurité maliennes, afin de leur permettre de se redéployer. À cette fin, j'invite la Mission de formation de l'Union européenne au Mali et la Mission PSDC de l'Union européenne au Mali à poursuivre l'importante contribution qu'elles apportent aux Forces de défense et de sécurité maliennes et à renforcer encore davantage la coordination avec la MINUSMA. Tandis que nous poursuivons nos efforts concernant le vaste plan de réforme des forces maliennes,

nous devons également redoubler d'efforts pour renforcer leur efficacité opérationnelle aussi rapidement que possible, de sorte qu'elles soient en mesure de lutter contre les menaces actuelles. C'est pourquoi, je recommande à la MINUSMA de renforcer son partenariat avec les Forces de défense et de sécurité maliennes en vue d'accélérer leur efficacité opérationnelle et leur redéploiement dans tout le pays. Ce partenariat pourrait prendre la forme, entre autres, d'un appui opérationnel et logistique, d'opérations coordonnées, de mentorat, de renforcement du partage d'informations, d'évacuation médicale, de transport et de planification.

71. Compte tenu de ce qui précède, la contribution de la Mission à l'instauration d'une paix et d'une stabilité durables au Mali demeure essentielle. Je recommande donc au Conseil de sécurité de proroger d'un an le mandat de la MINUSMA, jusqu'au 30 juin 2018. La rationalisation et l'échelonnement de l'exécution du mandat de la Mission, en fonction de l'évolution de la situation politique et des conditions de sécurité sur le terrain, pourraient permettre de progresser bien plus encore. Par conséquent, je recommande également au Conseil de sécurité de hiérarchiser et de renforcer les tâches de la MINUSMA en matière de politique et de sécurité, comme indiqué ci-dessus. Je recommande, en outre, de commencer sérieusement à planifier la transition en vue de transférer certaines missions à l'équipe de pays des Nations Unies, en se fondant sur les avantages comparatifs et sur l'état des lieux des capacités existantes. Parallèlement, la Mission revoit actuellement ses priorités, sa position et sa présence de manière à s'assurer qu'elle est la mieux placée pour s'acquitter efficacement de son mandat, en particulier en matière de protection des civils.

72. Depuis sa création, et malgré ses efforts acharnés, la MINUSMA a rencontré de grandes difficultés en matière de capacités, qui l'ont empêchée de s'acquitter pleinement de son mandat. Les effectifs militaires et de police de la MINUSMA n'ont pas encore atteint le nouveau plafond fixé par la résolution 2295 (2016) : sur les 14 hélicoptères militaires déployés, 11 seulement sont en état de marche et il manque 88 véhicules blindés de transport de troupes à la Mission. Or, je tiens à souligner que la MINUSMA doit disposer des ressources nécessaires pour s'acquitter de son mandat dans un environnement asymétrique, où opèrent des groupes terroristes et des réseaux criminels transnationaux.

73. J'ai pris la parole dans le cadre de la conférence de constitution des forces, convoquée par le Secrétariat les 22 et 23 mai, afin de demander aux pays fournisseurs de contingents de veiller à ce que la MINUSMA dispose de moyens plus importants et plus prévisibles à long terme, lui permettant ainsi d'exécuter son mandat et de protéger son personnel. Je salue les contributions qui ont été annoncées et appelle à ce qu'elles soient versées rapidement, tout en exhortant les parties intéressées à faire le nécessaire pour remédier aux lacunes qui persistent en matière de capacités, en apportant d'autres contributions telles qu'une unité d'hélicoptères d'attaque, un groupe d'appui aéroportuaire et une compagnie de renseignement, de surveillance et de reconnaissance. J'encourage tous les pays contributeurs et les donateurs bilatéraux à poursuivre leurs efforts pour veiller à ce que tous les contingents disposent du matériel et de la formation préalable au déploiement dont ils ont besoin pour opérer dans cet environnement difficile, notamment pour garantir le respect intégral de ma politique de tolérance zéro à l'égard de l'exploitation et des atteintes sexuelles, et j'appelle de nouveau à prendre des mesures novatrices et à établir des partenariats. Il convient de poursuivre les efforts pour normaliser et régulariser la formation préalable au déploiement pour tous les contingents. J'encourage le renforcement de la représentation et du déploiement des femmes. Cela étant, il ne suffira pas de disposer de capacités. J'invite donc les pays fournisseurs de contingents à veiller à ce que leurs forces

adoptent une position dynamique, solide et préventive, sans aucune réserve, et qu'elles adhèrent aux normes les plus élevées de performance et de conduite.

74. Enfin, je tiens à exprimer ma sincère gratitude pour l'engagement sans faille du personnel de la MINUSMA qui, sous la direction de mon Représentant spécial, continue de travailler, dans des conditions très difficiles, pour promouvoir la paix au Mali. Je rends hommage aux pays fournisseurs de contingents ou de personnel de police pour leur attachement à la paix et pour l'aide qu'ils apportent à la stabilisation de la situation en matière de sécurité, dans des conditions toujours difficiles. Je félicite les membres de l'équipe de médiation internationale dirigée par l'Algérie de l'appui indéfectible qu'ils apportent aux parties maliennes. J'exprime ma reconnaissance à l'Union africaine, à la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest, à l'Union européenne, aux partenaires bilatéraux et aux organismes, fonds et programmes des Nations Unies ainsi qu'aux organisations non gouvernementales et à tous les autres partenaires pour les contributions importantes qu'ils apportent à la paix et à la stabilité au Mali.

Annexe I

[Original: français]

Critères de suivi de mise en œuvre de l'Accord pour la paix et la réconciliation au Mali

Objectifs	*Indicateurs de progrès*	*État de réalisation*	*Échéance*	*Observations*
1. Questions politiques et institutionnelles				
Avancées notables dans l'établissement d'une architecture institutionnelle destinée à garantir la participation et l'inclusion de tous les citoyens maliens et permettre la restauration de l'autorité de l'État sur l'ensemble du territoire				
1.1 Mettre en place une architecture institutionnelle basée sur le principe de la libre administration et sur une plus grande représentation des populations au sein des institutions nationales	1.1.1 Les autorités intérimaires chargées de l'administration des communes, cercles et régions du nord sont opérationnelles	En cours	2017	Parachèvement le 20 avril 2017 de la mise en place effective des autorités intérimaires dans les cinq régions du nord
	1.1.2 Le Gouvernement du Mali a mis en place les collectivités territoriales, dotées d'organes élus au suffrage universel et de pouvoirs étendus, au travers de la modification de la loi sur la libre administration (93-008) et de celle sur l'organisation administrative du territoire (2012-006)	En cours	2017	Les textes ont été élaborés mais n'ont pas encore été approuvés
	1.1.3 Le Gouvernement a mis en place pour chaque région une Assemblée régionale, élue au suffrage universel direct, assurant le transfert de compétences et de ressources	En cours	2017	Adoption de la nouvelle loi électorale; processus d'élaboration en cours de la loi sur les collectivités territoriales
1.2 Définir les compétences des collectivités territoriales en précisant les missions et les responsabilités respectives de l'État et des collectivités territoriales	1.2.1 Le Gouvernement s'est assuré que chaque région est en mesure de créer et de gérer des équipements collectifs et des services sociaux de base	Réalisé		
	1.2.2 Chaque région a élaboré un plan et un programme de développement économique, social et culturel et assurera l'aménagement de son territoire	Réalisé		

	1.2.3 Chaque région prend en charge l'établissement et l'application d'un système de taxation adapté à sa structure économique et à ses objectifs de développement conformément à la législation en vigueur	Non réalisé	
2. Questions de défense et de sécurité			
Mise en place et fonctionnement progressif des forces de défense et de sécurité inclusives et redevables envers les citoyens, respectueuses des droits de l'homme et de l'état de droit, renforçant la cohésion nationale et contribuant à la promotion de la sécurité régionale			
2.1 Mettre en œuvre la réforme des secteurs de la défense et de la sécurité	2.1.1 Les décrets définissant la composition, les missions et le mode de fonctionnement de la Commission nationale pour le désarmement, la démobilisation et la réintégration (CNDDR), de la Commission d'intégration (CI) et du Conseil national pour la réforme du secteur de sécurité (CNRSS) sont adoptés	Réalisé	Les décrets ont été adoptés en Conseil des ministres
	2.1.2 La CNDDR, la CI et le CNRSS sont mis en place de façon inclusive et sont opérationnels	Réalisé	L'ensemble des commissions sont fonctionnelles
	2.1.3 La CNDDR, la CI et le CNRSS ont développé une nouvelle vision nationale de la défense et de la sécurité prenant en compte les facteurs locaux, nationaux et internationaux pertinents	En cours	Finalisation attendue
2.2 Mettre en œuvre, selon les principes directeurs indiqués dans l'Accord pour la paix et la réconciliation au Mali et en conformité avec les normes internationales, les programmes de cantonnement et de désarmement, démobilisation et réintégration des combattants	2.2.1 La CNDDR a élaboré un programme national de désarmement, démobilisation et réintégration, ainsi que de cantonnement, avec le soutien de la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali (MINUSMA) et d'autres partenaires	Réalisé	Programme validé en décembre 2016

	2.2.2 La CI a mis en place un programme de soutien définissant les mesures nécessaires pour l'intégration des ex-combattants, et prenant en compte des dimensions transversales (genre, droits de l'homme et protection des civils)	En cours	Premier semestre 2017	Les critères d'intégration et les quotas restent à être définis entre les parties signataires
2.3 Reconstituer et redéployer progressivement les forces de défense et de sécurité sur l'ensemble du territoire national	2.3.1 La Commission technique de sécurité et le mécanisme opérationnel de coordination ont présenté un plan de mise en œuvre des arrangements sécuritaires pour le nord, prévoyant le déploiement de patrouilles mixtes pour sécuriser le processus de cantonnement et de désarmement, démobilisation et réintégration.	Réalisé		
	2.3.2 Sous l'égide du mécanisme opérationnel de coopération, les unités mixtes composées de combattants des parties signataires et des forces de défense et de sécurité, notamment les unités anti-terroristes spéciales, sont opérationnelles et effectuent des patrouilles mixtes contribuant à la restauration de la sécurité.	En cours	Premier semestre 2017	Démarrage du processus à Gao
	2.3.3 Le redéploiement graduel sur l'ensemble du territoire malien des forces de défense et de sécurités reconstituées, est effectif et garantit le maintien de la sécurité et de l'ordre public.			

3. Assistance humanitaire, développement socio-économique et culturel et fourniture de services sociaux de base

Mise en place de structures et mécanismes destinés à assurer un développement local durable, solidaire et participatif

3.1 Créer les conditions nécessaires pour faciliter le retour, le rapatriement, la réintégration et la réinsertion socioéconomique de toutes les personnes déplacées et des réfugiées, faire bénéficier les populations des dividendes de la paix et renforcer la cohésion sociale et l'assistance humanitaire	3.1.1 Mise en place de mécanismes de suivi des personnes déplacées et des refugiées, en conformité avec les instruments régionaux et internationaux	En cours	Progrès réalisés : Identification de 30 zones de retour dans 20 communes prioritaires par le Ministère de la solidarité et de l'action humanitaire avec l'appui du Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés; Fourniture de viatiques aux rapatriés les plus vulnérables
	3.1.2 Une assistance humanitaire est apportée aux personnes les plus vulnérables (résidentes, retournées, déplacées et rapatriées) de manière neutre et impartiale dans les zones affectées par la crise, et les moyens de subsistance ainsi que la capacité de résilience de ces personnes sont améliorés	En cours	Progrès réalisés : Lancement en février 2017 du plan de réponse humanitaire, avec la contribution de plus de 130 partenaires (agences des Nations Unies et des organisations non gouvernementales nationales et internationales); Au 30 avril 2017, le plan de réponse humanitaire – d'un montant total de 293 millions de dollars – n'était financé qu'à hauteur de 12,5 %; Finalisation en avril 2017, du plan de contingence multirisque de préparation et de réponse aux catastrophes

	3.1.3 Avec le soutien des acteurs humanitaires et de développement, dans le cadre du Plan d'urgence humanitaire 2015-2017 et du Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide à la consolidation de la paix et au développement, les dividendes de la paix sont apportés aux populations afin que les disparités socioéconomiques interrégionales soient réduites, avec un accès accru aux services de base dans les régions les plus défavorisées	En cours		Conceptualisation d'une « approche intégrée » entre la MINUSMA, le Programme des Nations Unies pour le développement et le Bureau de la coordination des affaires humanitaires pour l'appui au retour de l'autorité de l'État dans la région de Mopti, plus précisément dans les cercles de Bankass et Koro. Cette approche comporte également un volet en soutien aux activités génératrices de revenus
3.2 Mobiliser les ressources nécessaires à la mise en œuvre de la stratégie spécifique de développement des régions du nord du Mali.	3.2.1 Mise en place d'une zone de développement des régions du nord, dotée d'un conseil consultatif interrégional composé des représentants des assemblées régionales et d'une stratégie spécifique de développement adaptée aux réalités socio-culturelles et géographiques et aux conditions climatiques	En cours	Mise en place des organes de gouvernances de la zone de dévelop-pement après la mise en place des nouveaux conseils régionaux	Progrès réalisés : Validation du projet de texte; Début avril 2017, le Ministère de l'économie et des finances a mis en place un comité technique pluridisciplinaire pour l'actualisation et la finalisation de la stratégie spécifique de développement des régions du nord
	3.2.2 Création d'un fonds de développement durable alimenté par les ressources promises durant la Conférence internationale pour la relance économique et le développement du Mali, tenue en octobre 2015, avec l'appui des partenaires techniques et financiers	En cours	2017	Texte toujours en cours d'élaboration : affinage des objectifs attendus du fonds de développement durable

	3.2.3 Une agence de développement régional est mise en place dans chaque région et placée sous l'autorité du Président de l'Assemblée régionale pour assurer la maitrise d'ouvrage et le suivi de la mise en œuvre des engagements pris par le Gouvernement en faveur des régions	En cours		Le rapport de la conférence annuelle des agences de développement régional du 23 février 2017 souligne que toutes les agences de développement régional sont opérationnelles (dotées de ressources humaines, matérielles et financières pour leur installation et la mise en œuvre de leurs activités)
	3.2.4 Des conventions-programmes entre État et régions sont conclues pour la mise en place de programmes d'investissements pluriannuels avec la participation des collectivités territoriales concernées	En cours	2016	Les contrats plans entre l'État et les régions de Tombouctou, Kidal et Mopti ont déjà été signés. Celui de la région de Gao est en attente
4. Justice et réconciliation				
Prévenir l'impunité et promouvoir une véritable réconciliation nationale, en assurant une assistance et un accès judiciaire et juridique au travers la mise en place de mécanismes de justice transitionnelle et d'une réforme profonde du secteur de la justice, conformément aux normes et standards internationaux				
4.1 Organiser une conférence d'entente nationale sur les causes profondes du conflit	4.1.1 Une conférence d'entente nationale inclusive sur les causes profondes du conflit est organisée avec le soutien du Comité de suivi de l'Accord pour permettre une véritable réconciliation nationale	Réalisé	Mars 2017	La conférence d'entente nationale s'est tenue du 27 mars au 2 avril 2017
	4.1.2 Une charte pour la paix, l'unité et la réconciliation nationale consensuelle est élaborée sur la base des résultats de la conférence d'entente nationale	En cours		Le 3 mai, le Président de la conférence d'entente nationale a été nommé Président de la Commission spéciale chargée de la rédaction de la charte pour la paix, l'unité et la réconciliation nationale et de l'élaboration d'une cartographie des terroirs du Mali.
4.2 Mettre en place des mécanismes de justice transitionnelle	4.2.1 La Commission vérité, justice et réconciliation est opérationnelle et dispose d'antennes régionales dans tout le pays	Réalisé		Progrès réalisés : La Commission vérité, justice et réconciliation est opérationnelle;

		En cours	Cinq antennes régionales sur six sont ouvertes
	4.2.2 Une Commission d'enquête internationale est mise en place et opérationnelle.	En cours	
4.3 Réformer la justice et renforcer l'état de droit en vue de permettre la valorisation des mécanismes de justice traditionnelle et auxiliaires, rapprocher la justice des justiciables et des victimes et mettre fin à l'impunité	4.3.1 Le système judiciaire est renforcé pour rapprocher la justice des justiciables et des victimes	En cours	Poursuite des efforts du Gouvernement destinés à renforcer la présence et l'efficacité du système de justice sur l'ensemble du territoire national, avec notamment la nomination de magistrats dans les régions du nord du pays, la prise de fonction pour certains demeurant problématique en raison de la situation sécuritaire
	4.3.2 Les auteurs de violation des droits de l'homme sont poursuivis et condamnés conformément aux normes et standards internationaux	En cours	
	4.3.3 Les victimes des violations de droits de l'homme, y compris celles de violence sexuelle ou basée sur le genre, sont équitablement traitées par la justice, obtiennent réparations et bénéficient de nouvelles mesures de protection judiciaire	En cours	
	4.3.4 Les dispositifs traditionnels et coutumiers sont intégrés dans la justice, sans préjudice du droit régalien de l'État	En cours	Poursuite des efforts du Gouvernement visant à coordonner le travail des différents intervenants, aux fins de clarifier la compétence juridictionnelle des cadis et leur rôle comme interlocuteurs privilégiés de la justice traditionnelle

	4.3.5 Les institutions de régulation et de protection de droits spécifiques, telles que la liberté d'expression, de la presse et de la communication, sont en place ou renforcées et fonctionnent efficacement.	Réalisé	
	4.3.6 La Commission de lutte contre la corruption et la délinquance financière est mise en place.	Réalisé	

Annexe II

Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali : effectifs militaires et de police au 20 mai 2017

	Composante militaire			*Composante de police*								
	Officiers d'état-major et membres du contingent			*Policiers hors unités constituées*			*Unités de police constituées*			*Total (composante de police)*		
Pays	*Hommes*	*Femmes*	*Total*	*Hommes*	*Femmes*	*Total*	*Hommes*	*Femmes*	*Total*	*Hommes*	*Femmes*	*Total*
Allemagne	526	14	540	12	4	16				12	4	16
Arménie	1		1									
Autriche	6		6									
Bangladesh	1 506	4	1 510				181		181	181		181
Belgique	18	1	19									
Bénin	258		258	21	1	22	140		140	161	1	162
Bhoutan	3		3									
Bosnie-Herzégovine	2		2									
Burkina Faso	1 694	23	1 717	30	1	31	131	7	138	161	8	169
Burundi				9		9				9		9
Cambodge	338	7	345									
Cameroun				18		18				18		18
Chine	380	19	399									
Côte d'Ivoire	154	3	157	8	2	10				8	2	10
Danemark	3		3	9		9				9		9
Égypte	67		67	5		5	14		14	19		19
El Salvador	85	7	92									
Estonie	10		10									
États-Unis d'Amérique	21	5	26									
Éthiopie	1		1									
Finlande	5	1	6	7	2	9				7	2	9
France	22	1	23	9	1	10				9	1	10
Gambie	3		3									
Ghana	219		219									
Guinée	849	10	859	11	9	20				11	9	20
Guinée-Bissau	1		1									
Hongrie				1		1				1		1
Indonésie	7		7									
Italie	1		1									
Jordanie	1		1	5		5				5		5
Kenya	5	2	7									
Lettonie	3		3									
Libéria	74	5	79									
Lituanie	5		5									
Madagascar				1		1				1		1

Pays	Composante militaire – Officiers d'état-major et membres du contingent – Hommes	Femmes	Total	Composante de police – Policiers hors unités constituées – Hommes	Femmes	Total	Unités de police constituées – Hommes	Femmes	Total	Total (composante de police) – Hommes	Femmes	Total
Mauritanie	5		5									
Népal	148	3	151									
Niger	853	7	860	17	14	31				17	14	315
Nigéria	69	12	81	1		1	118	22	140	119	22	141
Norvège	15	1	16									
Pays-Bas	248	10	258	14	2	16				14	2	16
Portugal	60	8	68									
Roumanie	1		1	7		7				7		7
Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	2		2									
Sénégal	569	7	576	20		20	267	9	276	287	9	296
Sierra Leone	6		6									
Sri Lanka	7		7									
Suède	173	19	192	6	3	9				6	3	9
Suisse	6		6	2		2				2		2
Tchad	1 407	5	1 412	4	4	8				4	4	8
Tchéquie		1	1									
Togo	913	26	939	2	8	10	266	13	279	268	21	289
Tunisie				54	2	56				54	2	56
Yémen	6		6	8		8				8		8
Total	**10 756**	**201**	**10 957**	**281**	**53**	**334**	**1 117**	**51**	**1 168**	**1 398**	**104**	**1 502**

Annexe III

Carte

